

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'Electeur

POLITIQUE, CARICATURE ET CRITIQUE.

Première année.—No. 8.

A. GUERARD & CIE.

Québec, 7 Juillet 1866

ABONNEMENT.

Ville, trois mois.....45 sous
Campagne.....30 sous
Chaque numéro.....4 sous

L'ELECTEUR

Parait le Samedi de chaque semaine.

Toute correspondance concernant la rédaction doit être adressée franco à

A. GUERARD et Cie, PROPRIETAIRES.
Rue St. Marguerite, No. 45.

L'ELECTEUR

Se vend chez M. E. Balzaretto No. 39 Rue du Pont; St. Roch; M. G. A. Delille Manufacturier de tabac Faubourg St. Jean; M. Hardy libraire, Basse-ville; M. Bellerive et Laforce, Maison des Bains; Haute-ville; M. Bastien barbier, rue St. Joseph; M. Marier barbier, rue St. Joseph; M. Crémazie, libraire, à la Haute-Ville; M. Wm. Dalton, coin des rues Craig et St. Laurent, Montréal.

Les personnes à qui nous adressons L'ELECTEUR sont priées de le renvoyer s'ils ne s'abonnent pas.

QUEBEC;

SAMEDI, 7 JUILLET, 1866

CONFEDERATION.

VI.

(Suite.)

Une telle conduite ne doit-elle pas donner la mesure de la bonne foi des journaux ministériels et de l'aveuglement de leurs partisans. Cependant cela ne doit pas trop nous surprendre quand on a entendu des membres ministériels quand même aller jusqu'à dire dans l'intimité : on sait que le projet est mauvais, que l'union actuelle est préférable, et que le rappel de l'union seule serait le salut du B. C., mais que voulez-vous? l'Angleterre veut la confédération. Pouvons-nous lui résister? Comme si l'honneur ne passait pas avant l'Angleterre, comme si l'honneur ne commandait pas d'abandonner des chefs quand ils sont traités à leur pays, et de faire un énergique et suprême effort pour s'opposer à une tentative qui menace l'avenir de notre race. Au cri du danger, on eût vu, tout ce qu'il y a de vraiment canadien, de vraiment national sur ce sol sacré de la patrie, se rallier en foule autour de ses

mandataires et leur prêter l'appui moral de leur nombre et de leur volonté, et au besoin l'appui physique de leurs bras. Alors l'Angleterre n'eût pas osé passer outre. Mais avec de semblables représentants du peuple, elle n'avait rien à craindre et elle a agi.

VII.

Nous ne voulons pas certes passer en revue les diverses clauses du projet de Québec qui depuis deux ans ont été discutées sur toutes les faces et par tous les journaux, nous voulons simplement donner à nos lecteurs une idée générale de ce plan tout en émettant quelques-unes des objections qu'on y fait.

Le gouvernement fédéral se composera d'un vice-roi, d'un conseil exécutif, de deux chambres législatives dont la durée de chaque parlement sera de 5 ans.

La première chambre, ou conseil législatif, sera composée de 24 membres pour le Bas-Canada, et pour le Haut-Canada, pour les provinces du Golfe, plus 4 pour l'île de Terre-Neuve. Les membres de cette Chambre des Lords n'étant point soumis au vote populaire, étant au contraire nommés à vie par la couronne dont ils seront les créatures bien serties, bien anoblies pour de bien nobles actions, de bien grands services rendus à l'Angleterre, seront, qu'on n'en doute pas, chargés de renouveler la tyrannie de notre ancien conseil législatif, de sinistre mémoire de cette odieuse oligarchie qui amena les sanglants événements de '37 et '38.

La représentation de la seconde chambre sera composée de 194 membres dont 65 pour le Bas-Canada, et elle sera basée sur la population. (Personne n'a oublié les cris d'effroi des conservateurs quand M. Dorion admettait la justice de ce principe tout en ne le concédant pas, que nous sommes loin de ce temps, paraît-il!) Toutes les mesures importantes, comme l'immigration, la colonisation, l'agriculture, le divorce, etc., seront du ressort de cette chambre, ou nous serons 1 contre 4, puisque sur les 65 membres (un tiers de la représentation) que l'on donne au Bas-Canada, un bon nombre seront des représentants anglais comme à présent. En effet, le Bas-Canada étant entouré d'une forte population anglaise (500,000 âmes), on le divisera en comtés, cela ne souffre aujourd'hui aucun doute de manière à donner dans la représentation fédérale pour le B. C. une part de représentation proportionnelle au chiffre de chaque nationalité. Ainsi vient une question de religion et de nationalité, les Bas-Canadiens n'auront pour eux qu'une partie des membres du

Bas-Canada, et auront par conséquent pour adversaires dans cette chambre, ceux de l'autre partie du B. C., toute la représentation du Haut-Canada et toute celle des provinces maritimes.

Nous le demandons en toute sincérité ou en serons-nous alors? Ou en sera l'élément français et catholique? Ou seront nos privilèges, nos institutions, tout ce noble et glorieux héritage de gloire, d'honneur et de foi que nous ont légué nos héroïques ancêtres au prix de tant de sang, de tant de sacrifices, de tant de généreux dévouements?

Cependant afin de donner à la confédération une teinte d'union fédérale on donne à chaque province un gouvernement local, avec un lieutenant-gouverneur nommé pour 5 ans par le gouvernement fédéral dont il sera le docile instrument, cela va sans dire. Mais pour détruire tout ce qu'une semblable concession d'un gouvernement local aura de bons avantages pour nous, une clause du projet de confédération dit que tous les actes des gouvernements locaux devront être approuvés et sanctionnés par le gouvernement fédéral, ou les Canadiens Français ne compteront pour rien, étant entièrement effacés par la représentation du H. C. qui recevra pour alliée la représentation presque complète des provinces du golfe. Comprend-on franchement que des canadiens abandonnent aussi lâchement au Congrès tout contrôle sur leurs affaires et se suicident volontairement en acceptant ce droit de veto sur les actes des législatures locales.

Mais si, par exemple, notre législature locale passait un acte éminemment nécessaire au maintien de notre religion ou de nos institutions et que le gouvernement fédéral s'opposât à ce que nous aurions cru juste et nécessaire, que nous resterait-il à faire? Plier ou se révolter, n'est-ce pas? Cruelle et douloureuse alternative que vous nous préparez, pourtant de sang-froid.

D'ailleurs le peu de pouvoir donné aux gouvernements locaux, ce droit qu'à le pouvoir fédéral d'en arrêter la législation, et surtout les vœux de tous les Anglais qui ont déclaré qu'il fallait l'union législative, mais que pour le présent on concédait l'union fédérale pour parer à la position canadienne française, ne nous convainquant que trop, qu'après quelques années d'union fédérale, on décréterait l'union législative ou le protestantisme et l'anglicanisme domineraient. Déjà des journaux nous ont menacés, et les discours de Georges Brown et de J. A. McDonald laissent à chaque phrase percer leur but en s'unissant à nous, celui de nous

perdre plus sûrement dans une union législative.

Si l'on veut agir avec sagesse et prudence dans toutes les questions de haute importance, mais surtout dans des questions de vie ou de mort pour de faibles nationalités exposées à subir la loi de fer du plus fort, il faut méditer sérieusement l'histoire du passé et se guider sur les grands et salutaires enseignements qu'elle donne aux peuples faibles comme aux peuples forts, aux peuples martyrs comme aux peuples bourreaux.

Pour nous, depuis la conquête, notre histoire n'est qu'une longue série de dures souffrances, d'odieuses tyrannies, de lâches complots contre notre race, qui se termine par cette suprême infamie qui porte le nom d'Acte d'Union. C'est donc dans la douloureuse histoire de notre passé qu'il faut aller méditer ce qu'on nous prépare pour l'avenir. Nous avons déjà démontré, au commencement de ces articles, que la constitution de 1841 nous a été donnée forcément dans le but de nous perdre, en accordant, au mépris de toute justice, une égale représentation au Haut et au Bas-Canada, parcequ'alors, la population du Haut étant bien inférieure à celle du Bas, on voulait protéger les nationaux, les 450,000 anglais contre les 750,000 canadiens. Nous ajouterons ici qu'une clause de cette constitution statuait qu'on ne pouvait changer cette représentation qu'avec le consentement des deux tiers des membres de la chambre. En 1856 cependant, l'Angleterre, au moyen d'une forte émigration, lancée sur le Haut-Canada, ayant réussi à voir la population de ce dernier dépasser de beaucoup celle du Bas, consenti, pour favoriser encore ses nationaux qui réclamaient, par l'organe de M. Brown, aux représentations plus élevées que celle de notre province, à briser la constitution actuelle et à retrancher la clause qui exigeait les deux tiers des membres pour opérer un changement dans la représentation. De sorte qu'une seule voix, la voix d'un lâche ou d'un traître, pouvait nous doter de la représentation basée sur la population.

Qui nous garantit aujourd'hui que malgré toutes les précautions qu'on pouvait prendre pour sauvegarder nos intérêts, que même si l'Angleterre dans un statut impérial nous accordait une égalité parlementaire, la trahison ne viendra pas, quand le temps en sera venu, biffer cette clause comme on l'a fait en 1856 ? Qui nous garantit qu'il ne se trouvera pas encore un parlement canadien assez lâche pour demeurer muet devant une semblable infamie.

(À Continuer.)

LA CHAMBRE.

La nouvelle la plus importante qui nous arrive d'Ottawa, celle qui fait le plus sensation par tout le pays est celle du retour de M. Brown dans l'opposition. Ce monsieur, paraît-il, est toujours disposé à donner son appui au gouvernement au sujet de la Confédération, parceque ce projet est nécessaire au progrès et à la su-



ASSEMBLEE DES MINISTRES.—CONVERSATION.

BROWN.—Vous ne voulez pas m'écouter, mais....

CARTIER.—Je te mènerai comme je mène la presse.

BROWN.—C'est ce qu'on verra ; je m'en vais avec mes documents. Le globe entier va tomber sur vous pour vous écraser ; tremblez, tyrans, le jour de la vengeance va venir. Puis Brown, se relève en disant : je vous garde un chien de ma chienne etc. Tous le regardent l'air ébété.

prémative du Haut-Canada ; mais, cette mesure obtenue, lui et ses amis ne veulent plus avoir rien de commun avec les ministres actuels dont ils désapprouvent complètement les actes et les idées.

Ce qui a déterminé M. Brown à prendre cette grave résolution, c'est le nouveau plan financier de M. Galt.

Ce plan destiné à bouleverser complètement le système financier actuel change d'abord immédiatement le tarif des douanes et de l'accise. Il détruit ainsi brusquement et sans compensation aucune la protection accordée aux manufacturiers nationaux ; il annihile le commerce en faisant éprouver aux marchands des pertes considérables par suite de la réduction subite des tarifs. Plusieurs s'enrichiront peut-être, mais la masse en souffrira gravement. On dit que partout les bureaux de commerce s'organisent pour faire une opposition énergique.

Une autre cause de la dissension entre M. Brown et le ministère à propos de ce plan financier, est celle de la suppression des banques. En 1870, les chartes des banques expirant, le gouvernement aura alors seul le monopole de l'émission du papier-monnaie, il n'y aura réellement qu'une seule banque, la banque du gouvernement. D'ici à 1870, le gouvernement mettra en circulation les billets des banques actuelles qu'il paiera en or à demande, donnant de plus à ces banques 5 0/0 sur le total de la circulation de leur papier. Tel est, d'après ce que nous avons pu voir sur les journaux ministériels, ce qui a puissamment contribué à la scission des partisans du gouvernement. Ce plan qui offre cer-

tainement du bon, puisqu'il donnera aux citoyens des garanties plus sûres, moins exposées aux faillites que celles des banques incorporées, a pourtant un grand inconvénient en ce qu'il permettra au gouvernement de mener les choses un peu trop rondement, de faire peut-être la hausse et la baisse rapide dans les temps de luttes politiques.

M. McKenzie a présenté un projet de loi dans le but de forcer toutes les fabriques, tous les propriétaires de salles ou édifices publics à ce que les établissements sous leurs soins s'ouvrent extérieurement. Aucun édifice ne devra se construire, autrement, et ceux qui existent actuellement devront être changés d'ici à six mois. Quand on se rappelle les seuls feux du théâtre de Québec et de l'église de Santiago, au Chili et la perte de vies qui en est résulté par suite de l'ouverture des portes à l'intérieur, on sent de suite l'opportunité de ce projet de loi, et puisque, prières, conseils, blâme n'ont pu obtenir jusqu'à présent un aussi désirable changement, on doit espérer que le gouvernement approuvera cette mesure et forcera ainsi la volonté de ceux qui, pour épargner quelques sous, exposent tant de vies.

Quiconque se rappelle les jobs Footc ne voudra jamais croire que le nom de ce monsieur figure de nouveau pour une somme assez ronde dans les comptes publics. Le ministère actuel a encore payé

à ce fameux *jobber* une réclamation de \$4,000 qui avait été complètement rejetée par le gouvernement précédent McDonald-Dorion. Ainsi les sales intrigues, les vols des deniers publics vont reparaitre, les beaux jours des *jobs* arrêtés pendant quelque temps vont revenir.

Les constitutions locales vont être soumises immédiatement aux Chambres. Après leur adoption, qui est certaine, paraîtra-t-il, on fera sanctionner le projet de Confédération par le Parlement Impérial. Aussitôt après, le gouverneur convoquera les ministres de toutes les provinces et fixera avec eux le jour de convention pour le parlement fédéral.

Ce parlement nommera pour 5 ans des lieutenants-gouverneurs qui se formeront en cabinet, et organiseront les Chambres. Voici le projet de constitution locale pour le Bas-Canada.

Gouvernement responsable.

Un lieutenant-gouverneur.

2 chambres, le conseil législatif et l'assemblée législative.

Le conseil législatif se composera de 24 conseillers nommés à vie, ou possédant leur propriétés d'éligibilité dans le collège électoral qu'ils représenteront. Ils devront posséder des propriétés au montant de \$4,000 en sus de toute hypothèque.

La chambre législative se composera de 65 membres possédant des propriétés au montant de \$2,000, etc. Les divisions actuelles seront conservées. Les membres du gouvernement local pourront être aussi membres du gouvernement fédéral en subissant une nouvelle élection.

Les parlements dureront quatre ans et il faudra une majorité des trois quarts de tous les membres des deux chambres pour changer la représentation.

Les langues françaises et anglaises seront officielles dans notre législature. Le lieutenant-gouverneur aura droit de veto sur toutes les mesures du gouvernement local; mais un vote des deux tiers détruira ce veto.

Québec sera le siège du gouvernement local, si la législature locale ne choisit pas une autre ville. Ce si n'était pas dans le projet de Confédération, pourquoi se trouve-t-il dans ce projet de législature local. Serait-ce qu'alors on voulait s'assurer des membres de Québec et qu'aujourd'hui on est sûr de ces hommes, on va travailler pour Montréal. Nous savons que Montréal intrigue dans ce but, mais nous avons l'œil sur l'intrigue.

Nous voyons sur les journaux d'Europe, que le *Great Eastern* doit partir au commencement de ce mois pour essayer une troisième fois à poser le câble transatlantique que l'on vient justement de finir.

M. W. D. Campbell, notaire, a été élu, mardi, par acclamation, Conseiller pour le quartier Saint-Pierre. M. Campbell a pris son siège le même soir au Conseil.

Question.

M. Suzor l'avocat sera-t-il assez bon pour nous dire à combien se sont élevés ses

honoraires pour avoir dirigé la poursuite de M. McAvoy, contre les propriétaires de cette feuille, et s'il en a touché le montant?

Nous avons un article à propos de cette prétendue accusation de fanatisme, mais nous ne croyons pas devoir le publier vu que nos avocats aient ordre de prendre des mesures légales contre M. McAvoy, touchant le ridicule libel dont on accusait les propriétaires de ce journal.

Le Courier du Canada en mauvaise odeur.

Ceux qui reçoivent le *Courier du Canada* de ce temps-ci doivent se parfumer de Bergamote et de Baume de Mille Fleurs avant de lire ce journal. L'huile qu'il mêle à son encre exhale une odeur âcre et fétide et c'est pour la même cause que le "*Canada-dien*" a perdu, cet hiver, un grand nombre d'abonnés.

Si le Révérend frère *Courier* en perd beaucoup, ce ne sera pas faute d'esprit.

Cette feuille pseudo-religieuse ne sera plus admiré désormais que par les bédoux et les enfants de chœur.

NÉPOMUCÈNE CŒUR DE BŒUF.

Trois allegories.

Tout dernièrement, je me promenais sur le vaste quai dit des Commissaires. Trois navires y étaient amarrés.

Le premier, un magnifique trois-mâts, barque à MM. Mc Kay et Warner, auquel on a donné le nom du grand barde de la Grèce, Homère, avait une couleur qui s'enroulait à son éperon et qui semblait jaillir de l'étrave. — Une couleur? — Comprenez-vous l'allégorie? — Non. — Ni moi non plus.

Le second à M. Baldwin, s'appelait le *Sirocco*, le vent terrible et brulant de la Méditerranée, et avait pour figure une jeune femme, calme et dans la pose de la statue de la paix.

Le troisième, la goëlette fine voilière de la corporation des pilotes, construite sur un modèle de M. Marticotte, à été irrévérencieusement baptisée du nom de l'Honorable Jos. Cauchon. Sa poulaine avait un ornement; mais il faut deviner lequel.

— Tenez, je vous vends mon corbillon. — Qu'y met-on? — Un coch... — Vous n'y êtes pas. — C'est un griffon! — N'est-ce pas que c'est bien trouvé?

Puisque je parle un peu de marine, je prendrai occasion de mentionner que MM. Gingras viennent de lancer un yacht aux proportions vraiment superbes. Ces dimensions sont à peu près celles du "Quatre Frères," et comme ce dernier est gréé en *sloop*. Sa cabine, très confortable, est peinte comme un véritable boudoir. Tout yacht neuf doit gagner la première coupe, et je la lui souhaite de grand cœur.

DANIEL D'ARTCHEZ.

La rue Grant.

Cette rue a grandement besoin d'être améliorée et les Conseillers, surtout ceux qui représentent le quartier St. Roch, doivent le savoir, puisque les citoyens qui y résident ont déjà envoyé deux pétitions au Conseil de Ville dans lesquelles ils exprimaient qu'on avait gratté cette rue quelquefois; que de grosses pierres avaient été jetées sans aucun ordre dans les trous les plus profonds; que le rouillage devenait très considérable par suite de l'érection de plusieurs moulins à façonner le bois, etc., etc.

Ce système de graissage vient encore d'être employé et la rue Grant, placée comme au cœur de St. Roch, restera ce qu'elle a toujours été, un véritable cloaque. La seule différence, c'est qu'on n'a pas encore comblé les ornières avec de gros cailloux comme autrefois. S'en retirera qui pourra.

En attendant, vous verrez que la rue St. François, insignifiante quant aux affaires qui s'y font sera payée. Ce sera le temps alors de dire pourquoi. Et nous ne manquerons pas de le dire.

Les commis-marchands à Montreal.

Nous citons plus bas un article de l'*Union Nationale* sur une société de commis-marchands, de Montréal, appelée "Association des commis de marchandises sèches pour fermer de bonne heure."

Nous ne saurions trop faire remarquer le but de cette société aux commis de St. Roch, qui dernièrement ont fait signer des listes aux marchands pour fermer de bonne heure.

Que les commis travaillent, qu'ils se poussent, et nous ne désespérons pas de les voir sortir un jour de leur coquille.

Les réflexions de l'*Union Nationale* à cet égard sont très justes.

Cette association est déjà en partie formée, et promet les plus heureux résultats.

Si les commis le veulent, ils sont en état de former une des plus belles et des plus utiles associations de Montréal.

Ils ont l'intention de fonder une société littéraire et de secours mutuels composée exclusivement de commis qui jouiront d'une bonne réputation et d'un caractère honnête.

L'idée, comme on le voit, est très heureuse.

Il arrive souvent qu'un commis se trouve temporairement sans emploi.

S'il appartenait à cette société, il pourrait recevoir de l'aide, et être soutenu jusqu'à ce qu'il puisse se placer.

L'association aura aussi pour l'usage de ses membres une salle de lecture et de nouvelles où se trouveront des journaux d'Europe, des Etats-Unis et du Canada. Il est inutile de dire tout l'avantage qui résultera d'une pareille société.

Les commis vont encore s'adresser à leurs patrons pour en obtenir de nouvelles concessions. Ils désirent fermer à une heure moins avancée encore s'il est possible; mais ils voudraient que cette heure

sût uniforme pour tous les marchands. Il est généralement reconnu qu'après six heures du soir, les magasins ne font aucune affaire avec les pratiques de la campagne.

S'il ne reste que les pratiques de la ville à servir, celles-ci ne peuvent-elles pas attendre au lendemain pour faire leurs emplettes.

Les marchands n'ont donc rien à perdre en fermant de bonne heure, et les commis peuvent en tirer des avantages immenses.

Ceux-ci verront par l'annonce que nous publions ailleurs qu'ils sont invités en aussi grand nombre que possible à l'assemblée de mercredi prochain.

LES GENS TIMIDES.

Une des raisons pour laquelle il ne faut pas tout-à-fait désespérer de notre société tant calomniée, c'est qu'il reste encore des gens timides.

Il y en a bien peu il est vrai, mais il y en a.

Et non pas des écoliers, des enfants, mais des hommes de vingt à vingt cinq ans.

Des malades alors me direz-vous.

Sans doute des malades d'une maladie inexplicable, bizarre, ironique—d'une maladie qui martelle sans profit—toutes les fibres de la sensibilité, qui use inutilement toute énergie, qui détourne toute volonté, et dont sont mortes j'en suis certain, bien des natures énergiques, pour qui la timidité a été ce qu'est une paille dans une barre de fer.

Personne plus que moi n'a souffert de cette timidité maudite. Les sauvageries précoces de Rousseau; les puérilités de Sterne n'approchent pas de ce que cette affection étrange m'a fait éprouver de douloureux: figurez-vous donc; sentir sa tête pleine d'éloquence, son cœur plein de passion, être capable de tous les héroïsmes, de toutes les grâces, de tous les esprits, raffoler des aventures; savoir que chez soi, en présence de son miroir, on a l'élégance de Molé ou de Dorsay, s'éblouir au feu de ses propres monologues, puis venir une demoiselle ou deux; plus rien: mais absolument rien. Posséder les facultés les plus rares et ne pouvoir toucher le ressort pour faire mouvoir ces facultés, c'est plus dérisoire; c'est infernal.

Autre bizarrerie; un jeune homme est dans un établissement public où depuis le matin jusqu'au soir il a l'occasion de parler aux dames;—il n'en est nullement intimidé;—c'est pour affaires,—cette conviction lui rend immédiatement sa valeur il leur parlera librement, convenablement, n'oubliera rien, qu'il rencontre ensuite cette même dame dans un salon; crac! voilà sa langue liée, il bredouille, et ne dit que des sottises, il en fait encore plus qu'il en dit, les dames alors le trouvent parfaitement maussade et ont complètement raison.

Heureusement qu'on en guérit.

Un de ces sujets qui est maintenant en voie de convalescence, m'avait pris pour confident. Il s'exprimait, de la sorte:

Savez-vous à quel prix? moyennant quelles luttes? au bout de quels efforts! j'ai triomphé, il n'est pas d'actes insensés

que je n'aie accomplis pour tuer la timidité. Ah! si l'on s'imagine que la physiologie à tout dit! Moi qui devenais rouge comme un soleil couchant dès qu'un mot m'était adressé; moi qui, dans ma gorge étranglée ne pouvais trouver une syllabe en réponse à la moindre interrogation, je me suis ordonné tout-à-coup de prendre la parole au milieu d'assemblées nombreuses et imposantes. Un regard de femme m'interdisait, un frolement de robe me faisait fuir; je me suis imposé la tâche d'aller hardiment au devant des femmes, de les regarder en face et fixement, dussé-je en pleurer; de leur présenter la main et même de leur serrer les doigts, dussé-je en mourir de confusion; les personnes qui me connaissaient, ouvraient de grands yeux en voyant de pareilles actions de ma part, et moi j'allais toujours, m'obéissant avec une frénésie impitoyable. Ah! certes, la volonté n'est pas un mot je vous en réponds; c'est grâce à elle que j'ai pu finir par chasser les ombres que la timidité avait patiemment et traitreusement épaissies entre le monde et moi.

Pauvre timidité.

Infirmié touchante! Mal des sensitives et des cœurs jeunes! je ne puis cependant m'accoutumer à te maudire tout-à-fait. Ta présence me console des arrogances et des effronteries actuelles. Je me plais à te considérer comme une sauvegarde; et souvent au milieu du flot toujours montant des démoralisations, il me semble entendre une voix, la voix du siècle désespéré qui s'écrie:

—A moi les timides.

CAMILLE PÉLEKAN.



Voici un échantillon d'une des dernières modes importées d'Europe, les water-fall. Bientôt ces Dames porteront sur ces énormes chignons leurs *King Charles* absolument comme les Zouaves d'Afrique portaient leurs chats sur leurs havresacs. Il ne leur manquera plus que le turban et le large pantalon! Où allons-nous, grand Dieu!

Progres a Lévis.

Quel est celui qui a traversé à la Pointe-Lévi sans redouter d'être saisi par cinq ou six charretiers s'emparent, qui de votre canne, qui, de votre paquet, qui même d'un ami que vous voyez entraîné d'un côté, tandis que furieux vous vous sentiez conduit en sens inverse. Des efforts désespérés pouvaient seul vous faire rejoindre votre ami. Qui le croirait aujourd'hui on traverse librement à la Pointe-Lévi; et chacun peut-être sûr de revenir à Québec sans avoir laissé un pan d'habit, ou pis encore, entre les mains des charretiers.

Au débarcadère à présent chaque charretier gravement assis dans sa calèche ou son waggon attend avec patience que vous l'appeliez. Que Québec est encore loin de la Pointe-Lévi sous ce rapport au moins.

Varietes.

A. et B. voyageaient en Irlande. Ils descendirent un soir dans une auberge de village.

A. se chargea d'ordonner le souper. A cet effet il s'en fut à la cuisine. Un gamin de dix ans—le *boy* de la maison—y surveillait la cuisson d'un pudding et d'un roast-beef américains.

Mais en surveillant, le jeune drôle se grattait la tête avec complaisance au-dessus du roast-beef.

Au souper, A. laissa ce dernier plat à son compagnon.

En revanche, il dévora les trois quart du pudding.

Puis s'adressant au *boy*.

—Mon ami, lui dit-il, il n'est point convenable de cuisiner nu-tête. Voici quelques shellings? achetez un bonnet.

—Un bonnet? Oh! mais voilà trois ans que j'en ai un, mylord.

—Alors petit polisson, pourquoi ne le mettiez vous pas tout à l'heure pour soigner le roast-beef.

—Ecoutez donc, mylord, c'est que ma mère faisait cuire le pudding dedans.

Une femme en use avec les hommes comme un habile joueur d'échecs en use avec ses pions; elle ne s'attache pas tellement à l'un qu'elle n'ait encore l'œil sur un autre qui pourrait lui procurer de grands avantages.

Une jolie femme, parcourant un de ces jardins de fantaisie qu'on nomme à l'anglaise, disait assez ingénieusement: "On a mis ici la nature exmascarade."

LE GLANEUR.

AVIS.

On exécute à l'établissement de l'Électeur toute espèce d'impressions de ville; cartes d'affaires, en-têtes de comptes, lettres funéraires, affiches, programmes, circulaires, etc.

Les commandes seront remplies sous le plus court délai, avec art et tout le soin possible.

A. GUÉRARD & C^{ie}.